



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 94044

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le rapport 2004 de l'Office interministériel de la sécurité routière. Ce rapport précise que les routes et autoroutes de France sont parmi les plus sûres d'Europe, avec 2,6 tués par milliard de kilomètre parcouru sur autoroutes et 11,8 morts sur les routes nationales. Or le résultat de ce ratio est pénalisé par une caractéristique de la France : son réseau routier qui est le plus important d'Europe avec un million de kilomètres. Par ailleurs, on nous affirme également que la réduction de la vitesse est à l'origine de la réduction du nombre des victimes de la circulation, alors que le rapport cité précédemment précise que la vitesse était en 2004 identique à celle de 1997 (121 km/h). La réduction du nombre des victimes de la route, qui est en marche depuis les années 1970, apparaît, tout compte fait, liée principalement au développement des infrastructures et aux évolutions apportées aux véhicules. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France a effectivement un réseau routier étendu. Cependant, les comparaisons effectuées à travers le nombre de tués par kilomètres parcourus, sur autoroutes et sur routes nationales, sont équitables puisque justement centrées sur des réseaux réellement comparables. Ces comparaisons, comme celles effectuées par exemple entre les réseaux autoroutiers de France et de Grande-Bretagne, montrent qu'il y a encore des progrès à réaliser. S'agissant des rôles respectifs de l'évolution du comportement des conducteurs, de la qualité des infrastructures et du véhicule dans les progrès réalisés, on peut affirmer que les trois concourent au résultat. À court terme, ce sont surtout les évolutions de comportement qui expliquent l'évolution du nombre de victimes, ces changements de comportement résultant généralement d'actions entreprises par le Gouvernement. Le déploiement du contrôle sanction automatisé et la loi du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière expliquent ainsi en grande partie les très bons résultats observés au cours des dernières années. Par contre, à moyen terme, les progrès dus aux infrastructures et aux véhicules jouent bien évidemment un rôle plus important, à comportement inchangé, pour expliquer les progrès de la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94044

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4887

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10434